ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐃᓗᓯᓕᕆᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA NUNAVIK REGIONAL SANTÉ ET DES SERVICES BOARD OF HEALTH SOCIAUX DU NUNAVIK AND SOCIAL SERVICES

Volume 3, No.6
Juin 2026

BULLETIN SANTÉ PUBLIQUE NUNAVIK

Éclosion de la maladie à virus Ebola (virus Bundibugyo) en RDC et en Ouganda

Rédigé par :
Manon Lefebvre, conseillère
Renée-Pier St-Onge, conseillère
Jean-Sébastien Touchette, médecin-conseil
Équipe Maladies infectieuses

Faits saillants :

- **La maladie à virus Ebola (MVE) est une maladie virale grave qui peut causer une fièvre hémorragique.**
- **Mise en place des mesures frontalières temporaires par le gouvernement du Canada depuis le 30 mai 2026.**
- **La probabilité d'introduction du virus au Canada par un voyageur infectieux est très faible.**
- **À ce jour, aucun cas d'Ebola n'a été rapporté au Canada.**

Contexte :

Une éclosion de MVE est présentement en cours depuis le 15 mai 2026 en République démocratique du Congo (RDC) et en Ouganda. La situation dans les zones touchées de la RDC est caractérisée par une insécurité critique, une crise humanitaire et une forte mobilité de la population.

Face à la situation, L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré la situation d'urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) le 17 mai 2026.

Des conseils de santé pour les voyages à l'étranger ainsi que des mesures frontalières sont actuellement en vigueur. Pour plus de détails, consultez la page Maladie Ebola : Prévention et risques de Santé Canada.

La probabilité d'introduction du virus au Canada par un voyageur infectieux est très faible.

Épidémiologie :

Le virus Ebola de Bundibugyo, responsable de l'éclosion en cours en RDC et en Ouganda, a été identifié pour la première fois en Ouganda lors d'une éclosion en 2007-2008. Il a causé une deuxième éclosion en RDC en 2012.

En date du 6 juin 2026, 515 cas confirmés et 91 décès confirmés ont été déclarés en RDC. En Ouganda, on dénombre 19 cas confirmés et 2 décès confirmés. Le nombre de cas évolue rapidement et peut varier selon les sources et les périodes de déclaration. Pour une mise à jour, consulter le site de l'OMS : Alert and Response.

À ce jour, aucun cas d'Ebola n'a été rapporté au Canada.

Tableau clinique :

La maladie à virus Ebola (MVE) est une infection virale sévère pouvant entrainer des fièvres hémorragiques. La période d'incubation est de 2 à 21 jours, mais plus fréquemment de 8 à 10 jours. Les manifestations initiales de la MVE incluent notamment de la fièvre, des frissons, de la fatigue, des douleurs musculaires, des céphalées et des maux de gorge. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la page Maladie à virus Ebola – Information pour les professionnels de la santé | Gouvernement du Québec

La maladie à virus Bundibugyo (MVB) demeure particulièrement mortelle, atteignant un taux de létalité de 30% à 50%. Présentement, aucun traitement curatif ni vaccin reconnu efficace n'est disponible contre ce virus. Le vaccin rVSVΔG-ZEBOV-GP, utilisé lors d'éclosions d'Ebola au Zaïre, n'est pas efficace contre le virus Ebola de Bundibugyo.

Transmission :

Un individu infecté est contagieux dès l'apparition des symptômes. Le virus Bundibugyo se transmet par contact direct ou indirect avec le sang ou les liquides biologiques d'une personne infectée, vivante ou décédée. Pour plus de détails, vous référer à la page Maladie Ebola : Symptômes et traitement - Canada.ca

Ce qui est attendu des cliniciens :

1. **Être vigilant à l'accueil et au triage**
   - Utiliser des moyens pour repérer les usagers ayant voyagé et présentant des symptômes compatibles avec une MVE. Prévoir des mécanismes permettant aux voyageurs symptomatiques de pouvoir rapidement s'identifier.
   - Appliquer l'hygiène des mains (HDM) et le port de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié dès l'arrivée en milieux de soins.
   - Effectuer un triage avec un questionnaire permettant d'identifier les cas suspects d'Ebola. Voir l'outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers aux services d'urgence.
   - Appliquer rapidement les précautions additionnelles de prévention et contrôle des infections (PCI) requises, incluant l'utilisation d'une pièce à pression négative si disponible, sinon, placer l'usager dans une pièce avec la porte fermée :
     - Pour les mesures PCI à appliquer au centre de santé, référez-vous à ce document: Maladie à virus Ebola : mesures de prévention et de contrôle pour les hôpitaux - Mise à jour du 3 décembre 2014.
     - Pour les mesures PCI à appliquer en CLSC, référez-vous à ce document : Mesures à prendre en présence d'un cas suspect de maladie à virus Ebola dans les cliniques médicales ou les centres intégrés de santé et de services sociaux (installations CLSC) - Novembre 2016 **en adaptant l'évaluation de l'exposition aux pays actuels en éclosion.**
2. **Prendre en charge les cas suspects**
   - Aviser le service de PCI du centre de santé et le médecin afin de faire prioriser l'évaluation. Le microbiologiste doit être rapidement informé.
   - Appliquer les mesures PCI nommées ci-dessus.
   - Discuter avec le microbiologiste et la Direction de santé publique (DSPu) locale afin de préciser la prise en charge selon le niveau de suspicion, ainsi que les modalités de prélèvement, lesquelles pourraient nécessiter, le cas échéant, un transfert du patient vers un centre tertiaire.
3. **Déclarer immédiatement par téléphone tout cas suspect d'Ebola à la DSPu, au médecin de garde en Maladies infectieuses, au 1-855-964-2244 ou 1-819-299-2990.**

Ces coordonnées sont réservées aux professionnels de la santé et ne doivent pas être communiquées au public.

Liens utiles :

Page web du MSSS: Maladie à virus Ebola | Gouvernement du Québec

Page du MSSS sur les MRSI présentant la liste des pays faisant l'objet d'une surveillance accrue : *Maladies respiratoires sévères infectieuses (MRSI) – Professionnels de la santé – MSSS*

INSPQ : Fièvres hémorragiques virales | Institut national de santé publique du Québec

Répertoire des analyses LSPQ: Ebola | Institut national de santé publique du Québec; et Suspicion d'infection aux agents étiologiques de groupe de risque 4 (AEGR4) : guide pratique pour les demandes d'analyses de laboratoires | Institut national de santé publique du Québec

Page web de l'ASPC : Maladie Ebola : Pour les professionnels de la santé et les travailleurs humanitaires

Page web de l'ASPC: Symptômes et traitement: https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-virus-ebola.html